



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/845
11 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Aux termes de l'Accord de Dayton, les réfugiés et les personnes déplacées doivent être autorisés à retourner dans leurs foyers. C'est une disposition essentielle à la viabilité de l'Accord de Dayton.

Dans le village d'Uzici situé dans l'entité de la Republika Srpska de Bosnie-Herzégovine, un petit groupe de réfugiés et de personnes déplacées bosniaques ont entrepris, pour éviter d'éventuels incidents, de collaborer étroitement avec la Force d'application militaire multinationale (IFOR) pour coordonner leur retour dans leurs foyers d'origine. Cette coordination ne leur a malheureusement pas permis de retourner chez eux en toute sécurité ni de protéger leurs logements.

De bonne heure ce matin, une explosion a détruit cinq au moins des logements de réfugiés récemment reconstruits et plusieurs résidents ont été emprisonnés par la police paramilitaire serbe. Qui plus est, des incidents similaires se sont produits lors d'une opération manifestement orchestrée à l'avance dans plusieurs autres villages qui ont accueilli récemment des réfugiés et des personnes déplacées. Le message est clair : avec ou sans la coordination et la protection de l'IFOR, les réfugiés autres que Serbes ne sont pas les bienvenus dans la Republika Srpska.

Le porte-parole du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Sarajevo, Kris Janowski, a déclaré que l'une des maisons détruites avait été reconstruite par le Haut Commissariat à la suite d'un accord signé avec les autorités de l'entité de la Republika Srpska. Le porte-parole a déclaré que cette destruction inquiétait vivement le Haut Commissariat et compromettait l'application de l'accord et le retour [des réfugiés et des personnes déplacées] dans cette zone. Il a également indiqué que la propagande serbe avait laissé entendre que les réfugiés "occupaient" les villages serbes et que l'on pouvait facilement conclure que c'était là une façon de décourager les réfugiés de revenir dans cette zone.

Ces incidents constituent la menace la plus grave à l'intégrité de l'Accord de Dayton et un défi à l'IFOR depuis le lancement du processus de paix. Notre gouvernement a encouragé les réfugiés et les personnes déplacées bosniaques à

coordonner leur retour avec l'IFOR pour éviter les malentendus ou les incidents. Nous avons même proposé qu'une police constituée de membres de plusieurs groupes ethniques, résidents de la Republika Srpska, et relevant de l'autorité de l'entité de la Republika Srpska, soient affectés dans ces villages de réfugiés. Malheureusement, cette proposition n'a pas suscité d'engagement de bonne volonté et de bonne foi d'appliquer l'Accord de paix comme on aurait pu s'y attendre.

Il incombe maintenant à l'IFOR et à la communauté internationale de démontrer pour quelles raisons les réfugiés et les personnes déplacées doivent collaborer avec la Force multinationale et les autorités pour retourner dans leurs foyers. Nous craignons sinon que les réfugiés n'osent pas rentrer dans leurs foyers ou que des incidents plus meurtriers ne se produisent et que d'autres entraves leur soient opposées.

Nous attendons le moment où tous les réfugiés et personnes déplacées bosniaques pourront rentrer dans leurs foyers. Certains pays peuvent exercer des pressions pour que les réfugiés rentrent en Bosnie, mais l'impossibilité d'assurer le retour de ces personnes dans leurs foyers en toute sécurité y fera obstacle.

Nous prions le Conseil d'examiner d'urgence cette menace très grave à l'Accord de paix et nous invitons toutes les parties concernées, y compris l'IFOR, à respecter leurs engagements.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Envoyé spécial

(Signé) Muhamed SACIRBEY
